

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 30 novembre 2009

5 Marchés publics – travaux d'aménagement du terrain multisports Herbeval et passage Brossolette (plan de relance) – procédure adaptée attribution

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAÏE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

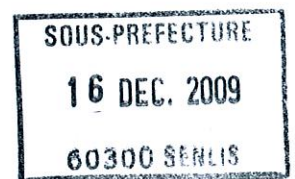
- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 28 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du PRU du quartier Rouher, la Ville de Creil va procéder à la réalisation de travaux pour l'aménagement du terrain multisports Herbeval et de ces abords, le prolongement du passage Brossolette vers les rues de la Garenne et de Gérard de Nerval (plan de relance). Les travaux consistent en :

- la redéfinition des cheminements piétons et de l'accès des véhicules de service et de secours,
- l'aménagement d'une placette en cœur d'îlot,
- la réalisation d'équipements ludiques,
- le réaménagement des espaces verts,
- la réalisation d'un terrain multisports,
- la création d'un éclairage public.



Le diagnostic urbain relève un manque d'équipement ludique sur ce quartier. En effet, malgré la présence d'espaces autour des bâtiments, il n'existe ni terrain de sport, ni aire de jeux. Par ailleurs, les habitants pratiquent, par habitude, des passages au travers des espaces verts de ce secteur qu'il convient d'officialiser.

maintenant !

Le projet prévoit donc la réalisation d'un terrain multisports à proximité de la rue d'Herbeval. Il comprend aussi la réalisation de passages piétons entre la rue d'Herbeval et le passage Brossolette avec la réalisation d'espaces ludiques jouxtant les résidences et un parking réalisé par le bailleur social Oise Habitat.

Un espace central sera aménagé avec des équipements ludiques à destination des enfants. Ils se composeront d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain équipé de buts de baskets et de football ainsi que de mobilier urbain.

Compte tenu, d'une part du montant estimé du marché, et d'autre part des obligations découlant du code des marchés publics, un marché de procédure adaptée a été lancé, conformément aux articles 28 dudit code, pour l'aménagement du terrain multisports Herbeval et du passage Brossolette.

Le marché fera l'objet d'un lot unique.

Il est à noter que dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et de la Charte Insertion-Emploi de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, le marché comporte des clauses sociales conformément à l'article 14 du Code des Marchés Publics à hauteur de 7 % du montant global du marché. Les entreprises soumissionnaires se sont engagées à réaliser une action d'insertion.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer ce marché avec la société Sévoise sise 676 avenue du Tremblay, 60100 Creil, pour un montant de 323 640,80 euros hors taxes.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29, L. 2122-21-1,
Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission des « Finances » du 30 novembre 2009,
Considérant le besoin pour la Ville de Creil d'attribuer un marché public pour l'aménagement d'un terrain multisports à proximité de la rue d'Herbeval et le prolongement du passage Brossolette,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché en procédure adaptée relatif à l'aménagement d'un terrain multisports à proximité de la rue d'Herbeval et le prolongement du passage Brossolette avec la société Sévoise sise 676 avenue du Tremblay, 60100 Creil, pour un montant global de 323 640,80 euros hors taxes.

Article 2 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemer cier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

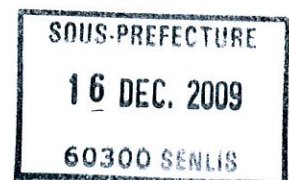
16 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/12/09 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE